

INFO VITI-OENO 13

Information et Conseils collectifs pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône

9 juin 2021

Préconisations rédigées à partir du BSV du 8 juin 2021 : www.agrometeo.fr

EN BREF...

Phénologie : 1ères fleurs en zone tardive

Mildiou : nouveaux symptômes sur feuille, quelques repiquages sur inflorescences. Être protégé avant de prochaines pluies

Oïdium : soigner l'encadrement de la floraison


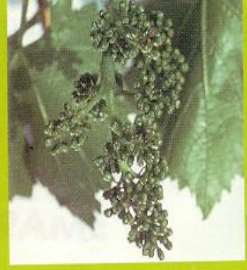

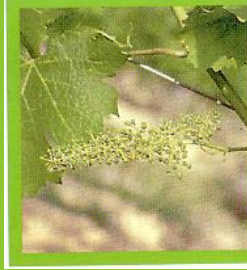
Black rot : taches observées ponctuellement sur feuilles.

Vers de la grappe : bilan des glomérules de 1^{ère} génération à prévoir

Flavescence dorée : consulter les périodes d'intervention et les cartes pour les zones concernées

BIODIVITI : utiliser notre outil pour observer vos auxiliaires et ravageurs

POINT CLIMATIQUE (CRIAM) ET PHENOLOGIQUE

			
Stade H 10 à 13 feuilles étalées Boutons floraux séparés (BBCH 57)	Stade I Premières fleurs (BBCH 61)	Stade I Pleine floraison (BBCH 65)	Stade J nouaison (BBCH 71)

Observations Du 7 et 8 juin	Zone très précoce et Zone précoce	Zone tardive
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Pélissanne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparate, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières
Stades observés*	I à baies de 4-5mm, floraison majoritaire	H à I, 11/12 feuilles étalées

*Dans les parcelles ne présentant pas ou peu de dégâts de gel

Les températures élevées de cette dernière semaine ont favorisé le développement du feuillage et la floraison. Une hétérogénéité persiste toujours pour les parcelles les plus touchées par le gel.

Les toutes 1ères fleurs sont observées en zone tardive.

La végétation accuse toujours une douzaine de jours de retard par rapport à 2020.

PARCELLES NATURES

Qu'est ce qu'une parcelle nature ? Une parcelle n'ayant reçu aucun traitement. Il s'agit d'une zone de ceps dans des parcelles mises à disposition par des vignerons partenaires. Cette zone ne reçoit aucune protection phytosanitaire (sauf si traitement flavescence dorée obligatoire, bien sûr). C'est un outil très pratique pour suivre les maladies en conditions naturelles et pour mieux comprendre leur développement.

Observations du 7 et 8 juin

	Mildiou		Black rot		Oïdium	
	Feuilles	Grappes	Feuilles	Grappes	Feuilles	Grappes
Arles	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0	0	0	0	0
Lambesc	0	0	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0	4 taches pour 100 ceps	0
Chateauneuf le rouge	Moins de 1 tache pour 10 ceps	0	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0
Gardanne	0	0	0	0	0	0
La Fare les oliviers	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0	0	0	Moins de 1 tache pour 100 ceps	

MILDIOU (GUIDE 2020/2021 P 40 + SUPPLEMENT 2021 TABLEAU P 82)

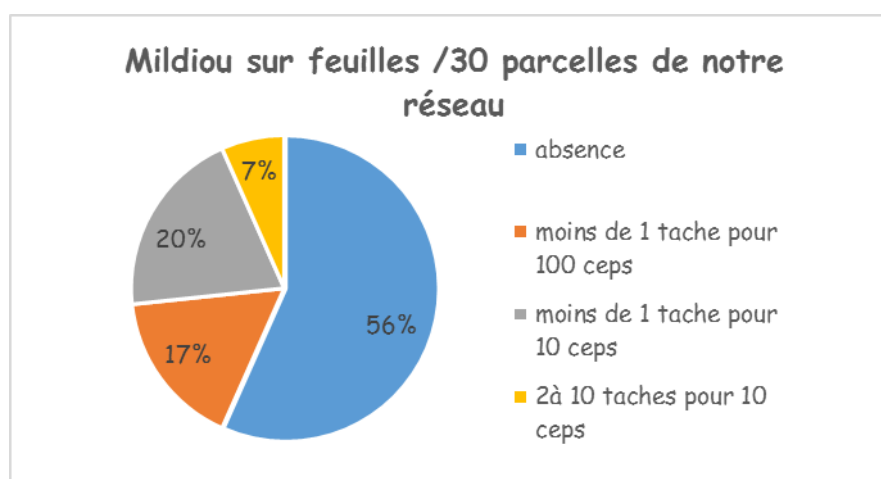
OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



De nouvelles taches apparaissent cette semaine en tous secteurs du département.

Des repiquages sur inflorescences (photo ci-contre : rot gris et grappe en forme de crosse) sont ponctuellement observés.

A ce jour, 13 parcelles sur les 30 de notre réseau d'observations présentent des taches dans le feuillage (voir graphique ci-dessous).



Les pluies localisées du 31 mai au 2 juin n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations, excepté très localement le 1^{er} juin qui pourraient être visibles dans ce cas fin de cette semaine / début de la semaine prochaine.

Tableau récapitulatif des pluies en mm du 31 mai au 2 juin (CRIAM Sud) :

Station	Arles	Les Baux de Pce	St Rémy	Eyguières	Lambesc	Port de Bouc	Berre	Le Puy Ste Rép	Puylobrier	Cassis
31-mai	0,2	-	-	-	-	0,2	-	-	-	0,5
01-juin	0,4	-	-	0,4	0,2	4,4	2,6	0,5	2,2	6
02-juin	0,2	-	-	-	0,2	0,2	-	-	0,2	-

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

Être protégé avant toute séquence pluvieuse annoncée.

Exemples de spécialités utilisables :

Profiler (fosetyl-Al +fluopicolide, DRE 24H, 3kg/ha), ou Mildicut (disodium phosphonate + cyazofamide, à 4.5l/ha), ou Enervin (ametoctradine+ métirame, 2.5 kg/ha – H373, AMM Black rot)

Viticulture biologique, doses de cuivre métal :

- Parcelles peu à moyennement sensibles : 200 à 400g/ha
- Parcelles sensibles : 400 à 600g/ha

Exemple : Nordox 75 WG homologué à 2kg/ha pour 1500g/ha de cuivre (soit 0.4kg/ha de produit commercial pour 300g/ha de cuivre métal)

Renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : renouveler après 20-25mm de pluie si dose supérieure à 600g/ha, et 15mm si dose inférieure à 600g/ha.
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés. **Attention : la vigne pousse désormais très rapidement (exemple : sur grenache, les rameaux ont pris plus de 20cm en une semaine !).**
- Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) dans la stratégie des renouvellements cupriques.

Les meilleures efficacités sont davantage obtenues par le resserrement de la cadence d'intervention et l'anticipation de l'épisode contaminant que par l'augmentation des doses de cuivre.

Attention la plupart des spécialités à base de cuivre ont un nombre limité d'applications dans la saison (5 en général, 12 parfois).

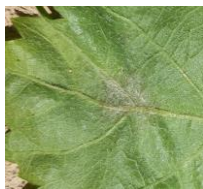
Le cahier des charges Viticulture Qualité Confiance (VQC, ex-Nutrition Méditerranéenne) recommande l'alternance des matières actives.

PROPHYLAXIE

L'épamprage des rameaux au sol est un bon moyen pour limiter et observer la sortie de foyers primaires après une pluie. Maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche.

OIDIUM (GUIDE 2020/2021 P22 + SUPPLEMENT 2021 P22 TABLEAU P 86)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Des repiquages sur feuilles sont observés dans l'ensemble des secteurs, sur tous cépages, avec une fréquence limitée. **3 de nos 5 parcelles nature présentent des repiquages sur feuille : Lambesc, Châteauneuf le Rouge et La Fare les Oliviers.**

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)

Maintenir une protection sans faille pour l'ensemble des cépages de la pré floraison à la fermeture de la grappe

Exemples de spécialités utilisables :

- Dynali (cyflufenamid+difénoconazole) à 0.5l/ha – AMM Black rot, ou Luna Sensation (fluopyram + trifloxystrobine) à 0.2l/ha – AMM Black rot



- Ou le soufre mouillable à 10kg/ha de soufre pur (exemple : Thiovit jet microbilles à 12.5kg/ha) en viticulture biologique. Pour les parcelles au stade floraison, un poudrage peut être intéressant (exemple : Afesoufre ventilé à 25kg/ha). Attention à l'utilisation de ces formes de soufre en cas de températures élevées annoncées : privilégier les interventions tard le soir ou de nuit. En cas de période caniculaire annoncée, suspendre temporairement leur utilisation.

Prendre en compte la météo pour programmer vos interventions. **Une pluie supérieure à 10mm implique le lessivage d'une partie du produit (et donc l'absence de protection) pour les contacts.**

La famille des IDM est concernée par les risques de résistance : limiter à 2 le nombre d'applications, non consécutives, avec des substances actives différentes.

Le cahier des charges Viticulture Qualité Confiance (VQC, ex-Nutrition Méditerranéenne) recommande l'alternance des matières actives.

Dans tous les cas, du stade 10-12 feuilles étalées à la fermeture de la grappe, il est important de :

- ✓ Respecter la durée de rémanence des produits (8 à 14 jours),
- ✓ Renouveler le traitement en cas de lessivage,
- ✓ Ne pas sous doser (y compris le soufre mouillable),
- ✓ Soigner la pulvérisation (atteindre les grappes, diminuer le nombre de rangs par passage),
- ✓ Utiliser au moins 3 familles différentes de produits durant la période à risques en alternant celles-ci

MESURES PROPHYLACTIQUES

L'ébourgeonnage du cœur de la souche permet de créer un microclimat défavorable à l'oïdium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).

BLACK ROT (GUIDE 2020/2021 P24/44 + SUPPLEMENT 2021 TABLEAU P90)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Des taches dans le feuillage sont observées localement à Lambesc, Noves, Le Puy Sainte Réparate, Châteauneuf le Rouge, Les Baux de Provence et Tarascon.

Surveiller des sorties éventuelles à partir de début juin suites aux pluies du 15/16 mai.

Les conditions climatiques de cette semaine n'ont pas été favorables à la maladie, excepté très localement entre le 31 mai et le 2 juin.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACKROT (PAS D'ALTERNATIVE)

Dans les parcelles et les secteurs où la maladie a été absente ou bien contrôlée ces dernières années, aucune protection spécifique n'est à engager pour l'instant.

Parcelles sensibles : Utiliser des spécialités commerciales à double homologation oïdium/black rot ou mildiou/black rot en cas de pluies annoncées en alternant leur utilisation

- Exemples de spécialités anti-oïdium polyvalentes utilisables : Rocca (cyflufenamid et difenoconazole à 0.5l/ha) ou Luna Sensation (fluopyram + trifloxystrobine) à 0.2l/ha.
- Exemple de spécialité anti-mildiou polyvalente utilisable : Enervin (ametoctradine et métirame à 2.5 kg/ha, H373)



Viticulture biologique : L'emploi de spécialités commerciales à base de cuivre et à base de soufre dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium peut limiter partiellement l'évolution de la maladie.

RAPPEL SUR QUELQUES BONNES PRATIQUES :

Veillez à la qualité de pulvérisation :

- Passer au maximum un rang sur deux,
- Vitesse d'avancement à 5km/h maximum,
- Prise de force à 540 tours/min,
- Attention à la position des mains et des canons,
- Attention aux conditions climatiques lors de l'application (notamment le vent et les températures),
- Respecter les doses/ha préconisées pour les produits utilisés
- Un pulvérisateur en parfait état de marche

- ✓ Respecter la durée de rémanence des produits (8 à 21 jours). Si plusieurs produits sont associés, se baser sur celui qui a la rémanence la plus courte.
- ✓ Raisonner les travaux d'entretien du sol (préservé les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance).
- ✓ Renouveler le traitement en cas de lessivage,
- ✓ Soigner la pulvérisation (atteindre les grappes, diminuer le nombre de rangs par passage),
- ✓ Utiliser au moins 3 familles différentes de produits durant la période à risques en alternant celles-ci.
- ✓ Renouveler la protection après une pousse de plus de 20cm. Attention au lessivage après une pluie pour les spécialités de contact.
- ✓ Respecter la note technique commune gestion de la résistance mildiou et oïdium 2021 : [Note nationale résistance 2021](#)

VERS DE LA GRAPPE (GUIDE 2020/2021 P45 + SUPPLEMENT 2021 TABLEAU P 95)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Les premiers papillons sont observés en secteurs très précoces.

Les bilans de glomérules montrent en général une présence plutôt faible de ce ravageur en zone précoce. Ils indiquent pour l'instant en secteur très précoce dans les contrôles en cours la présence de 2 parcelles sur 10 qui dépassent 10 glomérules pour 100 grappes.

Le prochain bulletin donnera le bilan général de notre réseau de parcelles.

STRATEGIE DE PROTECTION (PAS D'ALTERNATIVE)

Seules les parcelles présentant un taux de glomérules en première génération significatif (c'est à dire supérieur à 10 glomérules pour 100 grappes) nécessiteront une intervention en seconde génération. Voir bilan général dans le prochain bulletin.

Réaliser en pleine floraison les bilans glomérules en secteur précoces cette semaine, la semaine prochaine en zone tardive.

Les dates d'intervention pour les secteurs très précoces et précoces sont :

	Zone très Précoce	Zone Précoce
Ovicide	14 au 21 juin	17 au 24 juin
Larvicide	21 au 28 juin	Dates dans le prochain bulletin

Exemples de produits à positionnement ovicide : Affirm à 1.5kg/ha (emamectine), ZNT 20m.

Exemples de produits à positionnement larvicide : Delfin à 0.75kg/ha (Bacillus Thuringiensis, BT), ou Success 4 à 0.1l/ha (spinosad), ZNT 20m.



Viticulture biologique : emploi possible de produits à base de BT (voir ci-dessus)

FLAVESCENCE DOREE

Les **comptages larvaires** de la cicadelle vectrice de la flavescence dorée réalisés avant période de traitement permettent de connaître le niveau de population et de mesurer l'efficacité des interventions avec un nouveau contrôle après.

Au-delà de 5 larves pour 100 feuilles observées, la population est estimée comme élevée.

Le communiqué du 31 mai 2021 de la DRAAF PACA sur la lutte obligatoire contre la flavescence dorée de la vigne et son vecteur pour la campagne 2021 est en ligne :

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>

Il détaille notamment le nombre d'interventions insecticides obligatoires pour lutter contre l'insecte vecteur, les modalités d'intervention.

Une carte interactive des Zones Délimitées mise à disposition par FREDON PACA est accessible par le lien suivant :

https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1VnUOL_qH2K-4mY6vHLB0okvaSmb0riqH&usp=sharing

Les secteurs non colorés sont en Zone Exempte, non concernés par les traitements mais la prospection du vignoble y est obligatoire.

Les périodes d'intervention contre la flavescence dorée sont :

- **Communes ou secteurs à 2 ou 3 traitements :** premier traitement du 6 au 16 /06 (préconisation début de période pour les secteurs précoces, fin de période pour les secteurs tardifs), le second traitement sera réalisé 14 jours après en conventionnel et 10 jours après en AB. Le troisième traitement en AB sera à effectuer sur larves et en conventionnel sur adultes (dates communiquées ultérieurement en saison)
- **Communes ou secteurs à un traitement :** 13 au 23 juin (préconisation début de période pour les secteurs précoces, fin de période pour les secteurs tardifs).

Recommandations : dans la mesure du possible, intervenir en début de période pour les zones précoces et en fin de période pour les zones tardives

L'épamprage permettra de localiser les larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée dans le plan de palissage touché par les interventions phytosanitaires.

Exemples de spécialités utilisables : Décis Protech à 0.5l/ha (deltaméthrine, ZNT 20m) ou Mandarin Gold 0.3l/ha (esfenvalérate; ZNT 20m).



Viticulture biologique : le pyrèthre naturel est la seule substance active homologuée, Pyrevert à 1,5 l/ha (produit de contact)

Limiter la dissémination du vecteur par le matériel : nos essais en 2018/2019 l'ont confirmé. Lors des opérations de rognage et d'écimage, veiller à commencer par les secteurs

considérés comme sains et terminer par les secteurs identifiés comme contaminés ou plus à risque ; nettoyer votre matériel aussi souvent que possible, notamment enlever les résidus de feuilles présents sur les outils avant de quitter la parcelle qui vient d'être travaillée.

LES ABEILLES BUTINENT PROTEGEONS LES !

- **Attention la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
- Dans les situations proches de la floraison, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », **autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles (temps couvert, pluvieux, ou par vent fort) ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires de la vigne potentiellement exposés.
- Attention d'autres pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et sous des températures plus fraîches (par exemple, les bourdons). **Par ailleurs, les abeilles peuvent être actives du lever du soleil au coucher du soleil.**
- Les mélanges des pyréthrinoïdes et des produits de la famille des IDM sont interdits durant la période de floraison ou de production des exsudats. Un délai de 24H doit être respecté entre l'application de ces 2 types de produits (pyréthrinoïdes en premier). En dehors de la période de floraison de la vigne, il est recommandé de ne pas avoir d'adventices en fleur dans la parcelle lors de l'application de n'importe quel insecticide ou acaricide.

MESURES PROPHYLACTIQUES

Eliminer les pampres, les ceps atteints, les repousses de porte greffe, ainsi que les vignes abandonnées.

Vous pouvez consulter les dernières avancées sur la recherche concernant la flavescence dorée en suivant le lien suivant :

<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/outils/webtv/webinaire-avancees-de-la-recherche-sur-la-flavescence-doree-replay>

AUXILIAIRES DU VIGNOBLE

Une grande quantité et diversité d'auxiliaires sont visibles actuellement au vignoble. Araignées, opilions, forficules, syrphes et chrysopes ont une efficacité potentiellement importante pour limiter les populations de vers de grappe ; les cicadelles vertes, les acariens.... Voir notre site : [BIODIVITI](#)

Quelques exemples d'auxiliaires utiles :

		
<p>Larves de coccinelles : beaucoup d'espèces mangent les pucerons, mais certaines consomment aussi des cochenilles, acariens, cicadelles...</p>	<p>Œufs de chrysope : les larves peuvent manger des cochenilles, acariens, œufs et larves de tordeuses et de cicadelles, larves de drosophiles...</p>	<p>Punaises mirides : généralistes, se nourrissent de pucerons, acariens, œufs et chenilles de tordeuses, cicadelles...</p>
		
<p>Opilions : régime alimentaire varié. Ils sont omnivores et peuvent se nourrir de petits insectes, de débris ou de végétaux.</p>	<p>Forficules adultes : prédateurs généralistes contre les pucerons, psylles, petites chenilles, petits escargots et œufs d'insectes.</p>	<p>Araignées : ce sont de grandes consommatrices d'insectes, sans montrer de préférence. Elles peuvent consommer notamment des cicadelles et des cochenilles.</p>

Prochain bulletin : le 16 juin 2021

Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Info Viti - 9 juin 2021 - **CHAMBRE D'AGRICULTURE 13**

www.chambre-agriculture13.fr/ / www.facebook.com/agri13/ / www.youtube.com